



Droit de garde et appel pour garde alterné

Par **calinda**, le **13/08/2010** à **17:20**

Bonjour, mon fils a obtenu la garde alternée pour ses trois enfants, sa conjointe lui a annoncée qu'elle faisait appel, je voudrais savoir si, le temps que l'appel soit jugé mon fils conserve sa garde alternée ? De plus, les enfants ont révélés à mon fils qu'elle vivait avec un monsieur. C'est elle qui demande le divorce. Ma belle fille a trouvée le moyen de faire perdre son emploi à mon fils, elle voudrait que mon fils renonce aux trois enfants afin de toucher des aides

Par **Marion2**, le **13/08/2010** à **19:09**

Bonjour, Pour l'instant, votre fils doit se tenir aux termes du 1er jugement.